

Audience « AESH » du 3 juillet 2019

Rectorat



Présents : 1 représentant SNUDI-FO 31, 1 représentant Snuipp, 3 AESH

2 représentants de l'IA étaient présents.

Combien de non-renouvellements AESH y'a-t-il eu pour cette année ?

IA : 87 personnes non renouvelées + 30 à l'initiative de l'agent.

Les non-renouvellements représentent 3% des 2800 personnes dans le 31.

Syndicats : M. Pusaches a parlé de 3500 AESH nécessaires pour couvrir les besoins

IA : Il s'agit de données académiques et non départementales.

Synd : Des problèmes plus humains que professionnels ont été rapportés au syndicat. Beaucoup de collègues AESH sont désillusionnés et de fait on constate de plus en plus de démissions sèches.

Pourquoi les AVS (site de Colomiers, PIAL) ne sont pas informés de la tenue d'une équipe éducative par l'IEN ? Ils ont le sentiment d'un certain mépris de l'administration.

Quel est le motif des non-renouvellement ?

IA : L'agent a de mauvaises appréciations de l'établissement où il exerce ce qui a fait naître un doute quant à sa manière de servir.

Synd : Nous demandons que certains cas individuels soient reconsidérés.

Des noms sont donnés pour que les dossiers puissent être étudiés.

IA : A la DPE4 quand on ne renouvelle pas c'est que l'on a eu des mauvaises appréciations de l'agent par les collègues enseignants.

Il s'agit de CDD qui ont vocation à être renouvelés ou pas. Nous faisons des contrats de trois ans.

En préparation de la rentrée, l'IA a travaillé sur trois dimensions :

- rémunération
- évaluation

- logique des PIAL : l'IA souligne l'intérêt des PIAL qui permettent de rattacher une AVS à un établissement et non plus à un enfant. Si un AVS est rattaché à un enfant, il ne peut pas en son absence s'occuper d'autres enfants.

En préparation de la rentrée inclusive, l'IA cherche à mobiliser les équipes

enseignantes qui vont être chargées de leur mise en œuvre.

La rentrée des AESH se fera en même temps que celle des enseignants.

Les syndicats soulignent unanimement qu'ils sont contre la logique des PIAL

IA : Avec le CDD de trois ans, on rentre dans une pérennisation des AESH.

Synd : S'ils s'engagent sur trois ans, que va-t-il se passer s'ils décident d'arrêter en cours ?

IA : A l'issue de la période d'essai de trois mois, arrêter équivaut à une démission.

SNUDI-FO : Sans réel statut, les AESH seront particulièrement exposées et leur valeur professionnelle pourrait être appréciée de façon erronée. Les personnes dans ce cas n'ont aucun réel recours.

IA : Des efforts sont faits et un statut s'esquisse. Il faut du temps. De gros progrès ont été faits depuis le début.

AESH : Il y a un gros problème de formation des AVS qui ont en charge des cas de handicaps de plus en plus complexes. La formation est insuffisante et entraîne une forme de maltraitance sur les enfants.

IA : Le Plan de formation académique cherche à concevoir des formations communes aux enseignants et AESH. Les enseignants et les AVS auront la même formation en même temps.

Les modalités et conditions de ces formations n'ont pas été définies.

Stéphanie CARNEIRO

Pour le SNUDI- FO 31

